

Procédure d'admission

Dossier de candidature



Rencontre / échange téléphonique



Commission ACT



Avis favorable



Avis défavorable



Place disponible



Dispositif complet



Préconisation Réorientation



Entrée dans le logement



Liste d'attente (échange régulier avec le demandeur et les partenaires)

Ce dispositif est financé par



Horaires

Accueil du public du lundi au jeudi :
9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
le vendredi : 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 16 h

Contactez-nous

Les veilleurs sont présents sur le temps de soirée.
Une personne d'astreinte est joignable 24h/24 en cas d'urgence

act@enosia.net

Accueil : 02 43 66 88 55
Infirmière : 07 69 41 87 02
Travailleur social : 07 61 14 47 54
Psychologue : 06 58 45 23 09

L'équipe du GEIST

Infirmière : 06 74 17 51 32
Travailleur social : 06 49 00 86 20

**143, rue de Paris
53000 LAVAL**

www.association-enosia.fr

Conception : SCC... Ne pas jeter sur la voie publique

ACT

Appartement
de Coordination
Thérapeutique

enosia

Accès aux soins

**Des parcours vers
son autonomie**

Appartement de Coordination Thérapeutique

Prévus selon le Code de l'Action sociale et des familles, les appartements de coordination thérapeutique fonctionnent sans interruption.

Il s'agit d'un hébergement et / ou d'un accompagnement à titre temporaire de personnes en situation de fragilité sanitaire et sociale.

Une équipe pluridisciplinaire assure le suivi et la coordination des soins, permet un accompagnement psychologique et une aide à l'insertion.

L'accompagnement proposé sera formalisé par un projet individualisé et un contrat de séjour.



Pour qui ?

Les ACT s'adressent aux personnes en situation de précarité sociale et atteintes de maladies chroniques lourdes de type somatique et/ou psychique nécessitant des soins et un suivi médical.

Ce dispositif accompagne les personnes isolées, les couples et les familles.

3 modalités possibles :

- Des places avec hébergement.
- Des places à domicile.
- Des places hors les murs.

Avec qui ?

Une équipe pluridisciplinaire composée :

- d'un médecin coordinateur,
- d'infirmiers.ères,
- de travailleurs sociaux,
- de psychologue.

Comment ?

En favorisant l'autonomie de la personne par la co construction de son projet personnalisé, et ainsi lui permettre de :

- bénéficier d'une coordination médico-sociale,
- bénéficier d'un soutien et d'un accompagnement psychosocial,
- se voir proposer un cadre de vie adapté, évolutif en fonction de ses besoins,
- accéder à des conditions de vie adaptées à ses problèmes de santé,
- accéder aux droits et à plus d'autonomie,
- être respecté dans sa dignité et ses droits.

enoSia